Publiée sur le site Internet de la collectivité le 05/11/2026

Vallées du Haut-Anjou
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DÉCISION N° 2026-87DC

Objet : Contrôles d'installations d'assainissement non collectif et de raccordement aux réseaux d'assainissement collectif sur le territoire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou (26cc009) – Attribution du marché

Le Président de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégation d'attribution dudit conseil au Président ;

Vu l'axe 2 du Projet de Territoire de la CCVHA « Faire vivre et partager les ressources d'une identité rurale porteuse de dynamiques économiques et humaines », et l'engagement E4 (PA15) inscrit dans les principes d'action de la labélisation LUCIE 26000, « Limiter au maximum les pollutions et nuisances de tous types » ;

Considérant la consultation 26CC009 publiée le 22/09/2026 sur le profil acheteur, le Ouest France et le site internet du pouvoir adjudicateur ;

Considérant les 2 offres reçues ;

Considérant que la société HYDRATOP a remis une offre économiquement la plus avantageuse ;

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer le marché à la société HYDRATOP, sise Impasse des Saules à Tiercé (49124) pour un montant maximum annuel de 100 000.00 € HT.

Article 2 : Le Président

- Certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat et publiée sur le site internet de la collectivité ;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou est chargé de l'exécution de la présente décision.

Au Lion d'Angers, le 05/11/2026

Nooruddine MUHAMMAD,
Président

LUCIE 26000
CCVHA
1re collectivité labellisée
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU
Place Charles de Gaulle | 49220 LE LION D'ANGERS
tél. 02 41 95 31 74
contact@valleesduhautanjou.fr
www.valleesduhautanjou.fr

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20261105-2026-87DC-DE
Date de réception préfecture : 05/11/2026